

**Conditions générales<sup>1</sup>**

- Les demandeurs doivent être **citoyens** ou **résidents permanents** du Canada, être âgés de **18 à 35 ans** et **résider à Québec ou à Wendake**.
- Un même projet ne peut être soutenu à la fois par Première Ovation et par l'Entente de développement culturel de la Ville de Québec et du ministère de la Culture et des Communications.
- Les projets réalisés dans un contexte scolaire ne sont pas admissibles.

Mesures	Modalités	Conditions spécifiques
<b>1. Bourse de premières expositions individuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des frais du projet</li> <li>• Maximum : 2 000 \$</li> <li>• Dépenses admissibles : cachet (s) et droits d'exposition; matériel de montage de l'exposition; frais de promotion et de publicité</li> <li>• Dates de dépôt : <b>1<sup>er</sup> février</b> et <b>1<sup>er</sup> octobre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme vise à soutenir un projet de première exposition individuelle se démarquant comme proposition novatrice et originale;</li> <li>• Seront privilégiés les projets liés à une présentation publique confirmée dans un contexte professionnel.</li> </ul>
<b>2. Bourse de mentorat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des frais du projet</li> <li>• Maximum : 4 000 \$</li> <li>• 15 % de la bourse doit être versée au mentor</li> <li>• Dépenses admissibles : matériaux et location d'outils; formation pertinente au développement professionnel; honoraires d'un spécialiste (artiste, technicien, commissaire, etc.); déplacement et hébergement</li> <li>• Dates de dépôt : <b>1<sup>er</sup> février</b> et <b>1<sup>er</sup> octobre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme offre l'accessibilité à des formations pertinentes aux artistes émergents, dans l'optique d'un développement professionnel (classes de maîtres, mentorat, perfectionnement technique, conférences, etc.).</li> </ul>
<b>3. Bourse de création et de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des frais du projet</li> <li>• Maximum : 5 000 \$</li> <li>• Dépenses admissibles : matériaux; transport; soutien technique; honoraires et cachets; assurances; location d'atelier; location d'équipements</li> <li>• Dates de dépôt : <b>1<sup>er</sup> février</b> et <b>1<sup>er</sup> octobre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme vise à soutenir la réalisation d'un projet aux étapes de la création et de la production;</li> <li>• Seront privilégiés les projets liés à une présentation publique confirmée dans un contexte professionnel.</li> </ul>
<b>4. Bourse d'aide à la publication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des frais de publication</li> <li>• Maximum : 8 000 \$</li> <li>• Dépenses admissibles : recherche; production; impression; distribution; honoraires et droits d'auteur</li> <li>• Dates de dépôt : <b>1<sup>er</sup> février</b> et <b>1<sup>er</sup> octobre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme vise à soutenir la réalisation d'une première documentation portant sur le travail d'artistes de la relève en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art de la région de Québec;</li> <li>• Les demandes doivent obligatoirement être faites conjointement avec un organisme professionnel qui agira à titre de parrain et supervisera la publication.</li> </ul>

<sup>1</sup> Afin de répondre aux [objectifs généraux](#) et aux exigences de Première Ovation – Arts visuels, arts médiatiques et métiers d’art, le comité d’évaluation se réserve le droit de privilégier les demandeurs ayant réalisé moins de cinq productions dans un contexte professionnel, toutes disciplines artistiques confondues.

<p><b>5. Bourse de commissaire, programmateur ou critique d'art</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % du projet</li> <li>• Maximum : 5 000 \$</li> <li>• Dépenses admissibles : honoraires; documentation; déplacement et droits d’auteur</li> <li>• Dates de dépôt : <b>1<sup>er</sup> février</b> et <b>1<sup>er</sup> octobre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme encourage la diffusion de projets de commissaires, de programmeurs et de critique d’art de la relève. Le projet doit impliquer un des organismes de production et de diffusion, une des galeries d’art actuel de Québec ou des collectifs <i>ad hoc</i> de la région de Québec (pour la présentation de trois artistes et plus).</li> </ul>
<p><b>6. Bourse d’initiative originale à la diffusion indépendante</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des frais admissibles</li> <li>• Maximum : 5 000 \$</li> <li>• Dépenses admissibles : gestion; production, communication</li> <li>• Dates de dépôt : 1<sup>er</sup> février et <b>1<sup>er</sup> octobre</b></li> <li>• Les projets de diffusion doivent obligatoirement comporter la participation d’une majorité d’artistes de la relève résidant à Québec ou à Wendake</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme vise à soutenir les initiatives originales de diffusion indépendante des organismes de production et diffusion en arts visuels, arts médiatiques et métiers d’art par des collectifs ad hoc de la relève <b>qui ne bénéficient pas de financement public de fonctionnement pour réaliser leurs projets.</b></li> </ul>
<p><b>7. Bourse de soutien à la diffusion de projets de la relève à Québec et à l’extérieur de Québec</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des frais</li> <li>• Maximum : 5 000 \$</li> <li>• Dépenses admissibles : gestion; production, communication</li> <li>• Dates de dépôt : 1<sup>er</sup> février et <b>1<sup>er</sup> octobre</b></li> <li>• Les projets de diffusion doivent obligatoirement comporter la participation d’une majorité d’artistes de la relève résidant à Québec ou à Wendake</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme vise à soutenir différentes actions encourageant la diffusion de projets de la relève à Québec et à l’extérieur de Québec.</li> </ul>
<p><b>8. Bourse de post-production pour projet de cinéma</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des frais du projet</li> <li>• Maximum : 5000 \$</li> <li>• Dépenses admissibles : traduction; sous-titrage; colorisation; mixage sonore; montage; création sonore</li> <li>• Les frais de distribution, mise en marché, promotion et diffusion ne sont pas admissibles</li> <li>• Dates de dépôt : <b>1<sup>er</sup> février</b> et <b>1<sup>er</sup> octobre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme vise à soutenir une ou plusieurs étapes de post-production d’un projet de cinéma permettant ainsi sa finalisation;</li> <li>• Seuls les projets dont l’étape de production est en court ou finalisée (écriture, repérage, tournage) peuvent déposer dans ce volet.</li> </ul>
<p><b>9. Bourse de mentorat en art public</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide accordée : 5 000 \$ (artiste : 4000 \$ / mentor : 1000 \$)</li> <li>• Dépenses admissibles : matériaux et location d’outils; transport; soutien technique; location d’atelier; honoraires et cachets</li> <li>• Un maximum de trois bourses sera attribué dans ce programme lors de cet appel</li> <li>• Date de dépôt : <b>1<sup>er</sup> février</b> seulement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce programme vise à soutenir la réalisation d’un premier projet d’intégration d’une œuvre d’art public en collaboration avec un mentor;</li> <li>• Un artiste ayant déjà réalisé une maquette dans ce programme peut soumettre un nouveau dossier;</li> <li>• Les artistes intéressés peuvent consulter les <a href="#">étapes de présentation de la demande</a>.</li> </ul>